

**FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX
(IFAW)**

4 rue Edouard Mignot
51065 REIMS CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2015

Le 27 janvier 2016

FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX (IFAW)

Exercice clos le 30 juin 2015

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres du Conseil d'Administration,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels du fonds de dotation, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'Article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 27 janvier 2016


BDO France Léger & associés
Représenté par Patrick GIFFAUX
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2015 12			Exercice N-1 30/06/2014 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	TOTAL I						
	Comptes de liaison						
	TOTAL II						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	30 000		30 000	35 385	5 385	15.22
	Autres créances						
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	62 994		62 994	5 724	57 270	NS	
Charges constatées d'avance (3)							
	TOTAL III	92 994		92 994	41 109	51 886	126.22
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	92 994		92 994	41 109	51 886	126.22

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2015	30/06/2014	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	93 613	41 596	52 018	125.06
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 359	1 028	331	32.20
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	120	331	211	63.75
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
	TOTAL I	92 134	40 237	51 898	128.98
	Comptes de liaison				
	TOTAL II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	TOTAL III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	860	872	12	1.38
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	TOTAL IV	860	872	12	1.38
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	92 994	41 109	51 886	126.22

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

860 872

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2015 12	30/06/2014 12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes				
Cotisations				
Autres produits				
TOTAL I				
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	120	331	211	63.75
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association	260 000	40 000	220 000	550.00
Autres charges (2)				
TOTAL II	260 120	40 331	219 789	544.96
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	260 120	40 331	219 789	544.96
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2015	30/06/2014	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V				
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI				
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)				
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	260 120-	40 331-	219 789-	544.96-
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	260 000	40 000	220 000	550.00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL VII	260 000	40 000	220 000	550.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VIII				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	260 000	40 000	220 000	550.00
Impôts sur les bénéfices (IX)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	260 000	40 000	220 000	550.00
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	260 120	40 331	219 789	544.96
SOLDE INTERMEDIAIRE	120-	331-	211	63.75
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	120-	331-	211	63.75

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2015 12	30/06/2014 12	Euros	%
PRODUITS				
Bénévolat	55 237	32 000	23 237	72.61
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	55 237	32 000	23 237	72.61
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				
Prestations	55 237	32 000	23 237	72.61
TOTAL	55 237	32 000	23 237	72.61

Fonds International pour la Protection des Animaux

*4 RUE EDOUARD MIGNOT
51100 REIMS*

EXERCICE 2014 / 2015

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2015, dont le total est de 92 994,14 €, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 260 000 €, hors contributions volontaires, et dégageant un déficit de 120 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

1. Le fonds de dotation

Le fonds de dotation dont le siège est sis à Reims, fait partie d'un groupe mondial d'associations à but non lucratif, qui constitue collectivement l'International Fund for Animal Welfare (Fonds International pour la Protection des Animaux) (ci-après dénommé « IFAW »). IFAW dispose de bureaux dans de nombreux pays et soutient des projets de protection et de conservation de la vie animale dans plus de quarante pays du monde. La mission de l'IFAW et de ses affiliés consiste à :

Améliorer le bien-être des animaux sauvages et domestiques à travers le monde en réduisant l'exploitation commerciale des animaux, en protégeant les habitats de la faune et en venant en aide aux animaux en détresse.

IFAW sensibilise le public pour prévenir la cruauté envers les animaux et promouvoir le bien-être animal et les politiques de préservation, qui font avancer la condition des animaux et des hommes.

IFAW porte secours et protège les animaux dans le monde entier.

Le fonds de dotation est affilié aux associations à but non lucratif suivantes :

- IFAW – France ;
- International Fund for Animal Welfare (Australie) Pty. Ltd ;
- International Fund for Animal Welfare Inc./Fonds international pour la protection des animaux Inc. (Canada) ;
- IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne) ;
- Stichting IFAW-International Dierenfonds (Pays-Bas) ;
- International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud) ;
- International Fund for Animal Welfare (Royaume-Uni) ;
- International Fund for Animal Welfare IFAW en action (Royaume-Uni) ;
- International Fund for Animal Welfare (Etats-Unis)
- IFAW Commerce Limited (Royaume-Uni) ;

Activités principales

Le fonds de dotation œuvrant dans l'intérêt général, a notamment pour objet :

- de préserver, protéger, améliorer, et encourager la conservation, la préservation, la protection et l'amélioration de l'habitat et de l'environnement naturels de tous les animaux et de leur vie sauvage ;
- de défendre les animaux maltraités ou en voie de disparition ;
- de participer à la communication et l'information concernant les animaux maltraités ou en voie de disparition ;
- d'apporter le soutien financier nécessaire aux actions d'IFAW – France ;

Pour réaliser son objet, le fonds de dotation apporte un soutien financier aux actions réalisées et / ou soutenues par IFAW – France.

2. Faits caractéristiques de l'exercice et perspectives

Les réalisations et les activités de l'exercice ont été les suivantes :

- Le fonds de dotation a été légataire pour un total de 312 017,61 € ;

L'intégralité des ressources du fonds de dotation constitué de legs reçus et à recevoir à la clôture de l'exercice a été affectée au poste « Dotation en capital » conformément à l'article 7 des statuts du fonds de dotation, étant rappelé que cette dotation a le caractère consommable.

- Le fonds de dotation a apporté un soutien financier aux actions réalisées et / ou soutenues par IFAW – France pour un montant de 260 K€.

Pour traduire le caractère consommable de ces 260 K€ sur l'exercice, il a été comptabilisé un produit représentatif de la quote-part de la dotation reprise pour être consommée sur l'exercice en compte de résultat en contrepartie des fonds propres.

Cette quote-part correspond aux décisions arrêtées par le Conseil d'Administration.

L'exercice comptable 2014 / 2015 d'une durée de 12 mois s'est ainsi caractérisé par une croissance des ressources (legs) perçues qui se sont élevés à 312 K€ contre 7 K€ au cours de l'exercice précédent de même durée.

Après prise en compte des charges, le déficit global du fonds de dotation est de 120 €.

3. Règles et méthodes comptables

3.1. Cadre légal et réglementaire de référence

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général et 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

3.2. Cadre réglementaire applicable au secteur

Il n'existe pas de spécificité relative au secteur d'activité du fonds de dotation.

3.3. Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice comptable a une durée de 12 mois courant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

Il est rappelé que l'exercice précédent clos le 30 juin 2014 avait la même durée.

3.4. Modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité d'exploitation ;*
- *permanence des méthodes comptables ;*
- *indépendance des exercices.*

3.5. Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.

Aucune information complémentaire n'est à donner.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du fonds de dotation.

3.6. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle).

Il n'y a pas eu de dérogation.

3.7. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation).

Il n'y a pas eu de modification intervenue au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

3.8. Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.

Cette rubrique concerne essentiellement les comptes de régularisation Passif, Actif, ainsi que les comptes de provisions éventuellement constatées dont un détail suit.

3.9. Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et, le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.

Rien n'empêche de comparer, d'un exercice à l'autre, les postes du bilan et du compte de résultat.

3.10. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

3.10.1. Immobilisations corporelles

Sans objet.

3.10.2. Immobilisations financières

Sans objet.

3.10.3. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

3.10.4. Charges constatées d'avance

Néant

3.10.5. Produits à recevoir

Néant

3.11. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

3.11.1. Fonds associatifs

Les fonds associatifs se composent :

- des excédents ou des déficits réalisés les années précédentes cumulés et affectés au poste « Report à nouveau » ;
- Des autres ressources constitutives de la dotation en capital diminuées des quotes-parts virées en résultat ;
- Du résultat de l'exercice.

3.11.2. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

3.11.3. Charges à payer

Les charges à payer ont été rattachées aux postes de dettes, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

3.11.4. Produits constatés d'avance

Néant

3.12. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Compte de résultat

3.12.1. Produits provenant des affiliés

Néant

3.12.2. Dons manuels

Néant

3.12.3. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Néant : Cf. point 2 – « Faits caractéristiques de l'exercice » ci-avant et article 7 des statuts du fonds de dotation.

3.12.4. Opérations en devises étrangères et différences de change

Néant

3.12.5. Produits et charges exceptionnels

Néant

3.12.6. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Les contributions volontaires constatées sur l'exercice dans l'état « Evaluation des contributions volontaires » faisant partie intégrante des comptes annuels ont été estimées à 55 K€ pour l'exercice contre 32 K€ pour l'exercice précédent.

4. Informations complémentaires à certains postes du bilan

4.1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans les tableaux suivants.

4.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements

4.1.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Néant

4.1.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

Néant

4.1.2. Tableau de variation des immobilisations financières

Néant

4.2. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Les créances et les dettes sont toutes à moins d'un an à la clôture de l'exercice.

4.3. Comptes de régularisation actif

Néant

4.4. Fonds associatifs

Tableau de variation fonds propres

Situation nette	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunitions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	41 596 €	312 018 €	260 000 €	93 613 €
Ecart de réévaluation	- €	- €	- €	- €
Réserves statutaires ou contractuelles	- €	- €	- €	- €
Réserves réglementées	- €	- €	- €	- €
Autres réserves (dons non affectés)	- €	- €	- €	- €
Report à nouveau	- 1 028 €	- €	331 €	1 359 €
Déficit N-1	- 331 €	- €	331 €	- €
Déficit N	- €	120 €	- €	120 €
TOTAL	40 237 €	311 898 €	260 000 €	92 134 €

Informations relatives aux dotations : Tableau de suivi des dotations

Détail par type de dotation	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunitions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Dotation en capital initiale	- €	- €	- €	- €
Donations composant la dotation en capital	- €	- €	- €	- €
Legs composant la dotation en capital	181 596 €	312 018 €	- €	493 613 €
Autres	- €	- €	- €	- €
Consommations de la dotation en capital	- 140 000 €	- €	260 000 €	400 000 €
TOTAL	41 596 €	312 018 €	260 000 €	93 613 €

4.5. Provisions et fonds dédiés

	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunitions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	- €	Néant	- €	- €
Fonds dédiés	- €	- €	- €	- €
TOTAL	- €	- €	- €	- €

4.6. Comptes de régularisation passif

Eléments	Exercice	Exercice précédent
Charges à payer incluses dans les postes :		
Autres dettes	860 €	860 €
Charges à payer	- €	12 €
TOTAL 1	860 €	872 €
Produits constatés d'avance	- €	- €
TOTAL 2	- €	- €

Les autres dettes sont composées à la clôture pour 860 € de dettes envers IFAW – France est affiliée sans changement par rapport à l'exercice précédent.

5. Informations complémentaires relatives au compte de résultat

5.1. Détail et variation des produits (hors produits financiers)

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Subventions d'affiliés	- €	- €	- €	N/A
Quote-part dotation consommable virée au résultat	260 000 €	40 000 €	220 000 €	550,00%
Dons manuels non affectés	- €	- €	- €	N/A
Dons manuels affectés	- €	- €	- €	N/A
SOUS TOTAL PRODUITS	260 000 €	40 000 €	220 000 €	550,00%
Contributions volontaires	55 237 €	32 000 €	23 237 €	72,61%
SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	55 237 €	32 000 €	23 237 €	72,61%
TOTAL (Y compris contributions volontaires)	315 237 €	72 000 €	243 237 €	337,83%

5.2. Détail du résultat financier

Néant

6. Autres renseignements

6.1. Ventilation de l'effectif salarié du fonds de dotation par catégorie à la clôture

Néant

6.2. Situation fiscale

Le fonds de dotation n'a pas de but lucratif, il n'est pas assujéti aux impôts commerciaux (Impôt sur les Bénéfices, Taxe sur la Valeur Ajoutée et Contribution Economique Territoriale) pour ses activités, non commerciales.

6.3. Opérations entre affiliés

6.3.1. Redevances

Néant

6.3.2. Convention de mise à disposition de moyens à titre gratuit

Le fonds de dotation IFAW – France est la fondatrice du fonds de dotation FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX. Le fonds de dotation collecte des libéralités (donations et legs) afin de financer des projets du fonds de dotation IFAW. Le Fonds de dotation ne disposant pas, à ce jour, d'un personnel salarié et de locaux propres, IFAW – France met à disposition un ensemble de moyens à titre gracieux dont le montant estimé s'est élevé au cours de l'exercice à environ 55 K€ contre 32 K€ au cours de l'exercice précédent.

6.3.3. Créances et dettes

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, le fonds de dotation avait les créances suivantes sur les autres associations auxquelles il est affilié :

	Exercice €	Exercice précédent €
IFAW - France	-	-

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, le fonds de dotation avait les dettes suivantes sur les autres associations auxquelles il est affilié :

	Exercice €	Exercice précédent €
IFAW - France	860	860

6.3.4. Subventions / contributions versées

Au cours des exercices comptables 2014 / 2015 et 2013 /2014, le fonds de dotation a versé des subventions pour IFAW - France pour les montants suivants :

	Exercice €	Exercice précédent €
Subventions accordées à IFAW - France	260 000	40 000

7. Engagements financiers hors bilan

7.1. Engagements donnés et engagements reçus

Autres engagements donnés	Exercice	Exercice précédent
Effets escomptés non échus	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Intérêts sur emprunts en cours	- €	- €
Redevances de crédit bail	- €	- €
Engagements en matière de pensions et retraites	- €	- €
Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) (*)	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
TOTAL	- €	- €

Néant

Engagements reçus	Exercice	Exercice précédent
Legs et donations autorisés et acceptés (**)	220 000 €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
TOTAL	220 000 €	- €

(**) Le fonds de dotation est légataire d'un bien immobilier destiné à être cédé, le montant de l'engagement reçu correspond à la valeur nette vendeur retenue dans le mandat de mise en vente du bien.

7.2. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Néant

8. Compte d'Emploi annuel des Ressources « CER » collectées auprès du public

Le compte d'emploi des ressources et ses notes annexes font partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels, conformément à l'article 8 de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005

Le CER continue d'être composé de l'intégralité des charges et des produits de l'exercice.

Voir ci-après :

EMPLOIS	Emplois de l'exercice = compte de résultat & contributions volontaires	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur l'exercice	RESSOURCES	Ressources collectées sur l'exercice = compte de résultat & contributions volontaires	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE (T1)		40 237
1 - MISSIONS SOCIALES (ST1)	260 000	260 000	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (T2)	312 018	312 018
1.1. Réalisés en France			1.1. Dons et legs collectés		
* Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	0	0
			- Dons manuels affectés	0	0
			- Legs et autres libéralités non affectés	312 018	312 018
			- Legs et autres libéralités affectés	0	0
Sous-Total 1	0	0			
* Versements à d'autres organismes agissant en France	260 000	260 000			
Sous-Total 2	260 000	260 000			
1.2. Réalisées à l'étranger					
* Actions réalisées directement	0	0			
Sous-Total 3	0	0			
* Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0	0	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
Sous-Total 4	0	0	- Soutien Affiliés IFAW affectés	0	0
			- Autres produits	0	0
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS (ST2)	0	0			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	0	0			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	0	0			
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0	2 - AUTRES FONDS PRIVES	0	
			3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	
			4 - AUTRES PRODUITS	0	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT (ST3)	120	120			
(T3) = (ST1) + (ST2) + (ST3)		260 120			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	260 120		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	312 018	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II - REPRISE DES PROVISIONS	0	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	0		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés) (T4)		0
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	51898		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0	
V - TOTAL GENERAL	312 018		VI - TOTAL GENERAL (T2)+ (T4)		312 018
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées		0			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public (T5 bis)		0			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6) = (T3) + (T5) + (T5 bis)		260 120	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6)		260 120
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE (T7) = (T1) + (T2) + (T4) - (T6)		92 134
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	0		Bénévolat	0	
Frais de recherche de fonds	0		Prestations en nature	55 237	
Frais de fonctionnement et autres charges	55 237		Dons en nature	0	
Total	55 237		Total	55 237	

8.1. Mise en œuvre des programmes : Répartition par catégories d'actions

8.1.1. Règles et méthodes comptables d'établissement du CER

- Le Compte d'Emploi des Ressources issues de la générosité du public est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772, du 7 août 1991, du décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 et de l'arrêté du 30 juillet 1993.
- L'établissement du CER est réalisé à partir des ressources totales perçues par le fonds de dotation. Le total des ressources incluses au CER diffère des produits présentés dans le compte de résultat compte tenu de leur enregistrement comptable directement en fonds propres et des contributions volontaires éventuelles. Les rubriques du Compte d'Emploi des Ressources sont déterminées par reclassement analytique des comptes ci-avant:
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.
- La valorisation des contributions gratuites a été ajoutée à la fin du Compte d'Emploi des Ressources dans la mesure où leur montant apparaît significatif et estimable.
- Les ressources sont essentiellement constituées de legs non affectés. Ces ressources financent, selon les besoins d'IFAW – France, ses différentes missions sociales.

8.1.2. Missions sociales

Les missions sociales d'IFAW-France pour lesquelles le fonds de dotation participe au travers de son soutien financier se divisent de la manière suivante :

- *Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France ;*
- *Les frais de recherche de fonds ;*
- *Les frais de fonctionnement ;*
- *L'excédent de l'exercice ;*
- *Les ressources restant à utiliser.*

Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France sont :

- *ACD - Animaux de Compagnie en Détresse :*
 - o campagnes menées au profit des animaux de compagnie ;
 - o actions menées par les équipes d'intervention d'urgence ;
 - o travaux relatifs aux législations en la matière.
- *PHAS – Préservation de l'Habitat des Animaux Sauvages :*
 - o campagnes de protection des éléphants et lutte contre le commerce d'ivoire ;
 - o programmes anti exploitation commerciale de la faune ;
 - o projets locaux de protection de certaines espèces (tortues de mer ; phoques moines ; marsouins ; tigres...);
 - o campagnes contre la chasse aux phoques au Canada ;
 - o campagnes de protection des baleines.

8.1.3. Poste des ressources

Les recettes du fonds de dotation proviennent essentiellement de la générosité du grand public dans le cadre de legs issus de successions d'une manière principale.

Mode de traitement des legs et donations

Les legs et donations encaissés ou dont l'engagement est certains au 30 juin sont comptabilisés en ressources de l'exercice.

Dons

Néant

Subvention d'exploitation

Néant.

Les seuls produits issus de subventions pouvant être reçues proviennent généralement d'affiliés.

Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Voir notes 3.12.6 et 6.3.2 ci-avant.

8.2. Règles d'affectation des ressources (Utilisation des fonds)

Les règles d'affectation des ressources sont édictées au point 2 de l'annexe ci-avant.

**FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX
(IFAW)**

4 rue Edouard Mignot
51065 REIMS CEDEX

**RAPPORT SPÉCIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Exercice clos le 30 juin 2015

Le 27 janvier 2016

FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX (IFAW)

**Conseil d'Administration du Fonds de dotation
relatif à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015**

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux membres du Conseil d'Administration,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre fonds de dotation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation des membres

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

2. Conventions déjà approuvées par les membres

Conformément aux dispositions statutaires de votre fonds de dotations, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention conclue entre le fonds de dotation IFAW et IFAW France

Le fonds de dotation IFAW et IFAW France ont signé un contrat le 4 octobre 2011 de mise à disposition de moyens et de personnel à titre gratuit pour le compte du fonds de dotation IFAW. Le coût estimé de cette mise à disposition d'un ensemble de moyens à titre gracieux s'est élevé au cours de l'exercice à 55 237 €.

Fait à Paris, le 27 janvier 2016

BDO France - Léger & associés
Représenté par Patrick GIFFAUX
Commissaire aux comptes